

4332

Déposé au Greffe

le 18 JUIN 2001

SOUS le N° 204332

RCS N° 93 B 498

ASI INFORMATIQUE
Société Anonyme au capital de 800 500 F
Siège Social : Immeuble la Frégate, 19 av. J. Cartier 44800 SAINT HERBLAIN
390 865 749 RCS NANTES

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 MARS 2001

L'an deux mil un,
Le vingt et un mars,
A 16 heures,

Les actionnaires de la société ASI INFORMATIQUE, société anonyme au capital de 800 500 F, divisé en 8005 actions de 100 F chacune, dont le siège est Immeuble la Frégate, 19 av. J. Cartier, 44800 SAINT HERBLAIN, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, Immeuble la Frégate, 19 av. J. Cartier 44800 SAINT HERBLAIN, sur convocation faite par lettre simple adressée à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain BOULICOT, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La société MEDIAGERANCE.COM représentée par Monsieur Jean-Bernard TAILHEURET, l'actionnaire représentant le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, est appelé(e) comme scrutateur.

La Société SOCOGEC, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 6 mars 2001, est absente.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 8 005 actions sur les 8 005 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport présenté par les administrateurs restant en fonction,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

MS

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport des administrateurs,
- Nomination de deux nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport des administrateurs restant en fonction.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Noël CASTAING, administrateur démissionnaire :

La société MEDIAGERANCE.COM,
société anonyme au capital de 75 060 280 F,
dont le siège 14 rue Christine de Pisan 75017 PARIS,
immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 399 364 751,

ayant pour représentant permanent :

Monsieur Jean-Bernard TAILHEURET
Demeurant 11 bis rue Elzévir 75003 PARIS

En conséquence, la société MEDIAGERANCE.COM exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2004 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La société MEDIAGERANCE.COM, représentée par Monsieur Jean-Bernard TAILHEURET, présente à la réunion, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune fonction et n'être frappée d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre AUTRET, administrateur démissionnaire à compter de ce jour :

Monsieur Franck JACLIN
Demeurant 3 bis rue du 11 novembre 95160 MONTMORENCY

En conséquence, Monsieur Franck JACLIN exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2004 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

M²5



Monsieur Franck JACLIN a, par lettre en date du 21/01/2014., accepté les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclaré n'exercer aucune fonction et n'être frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

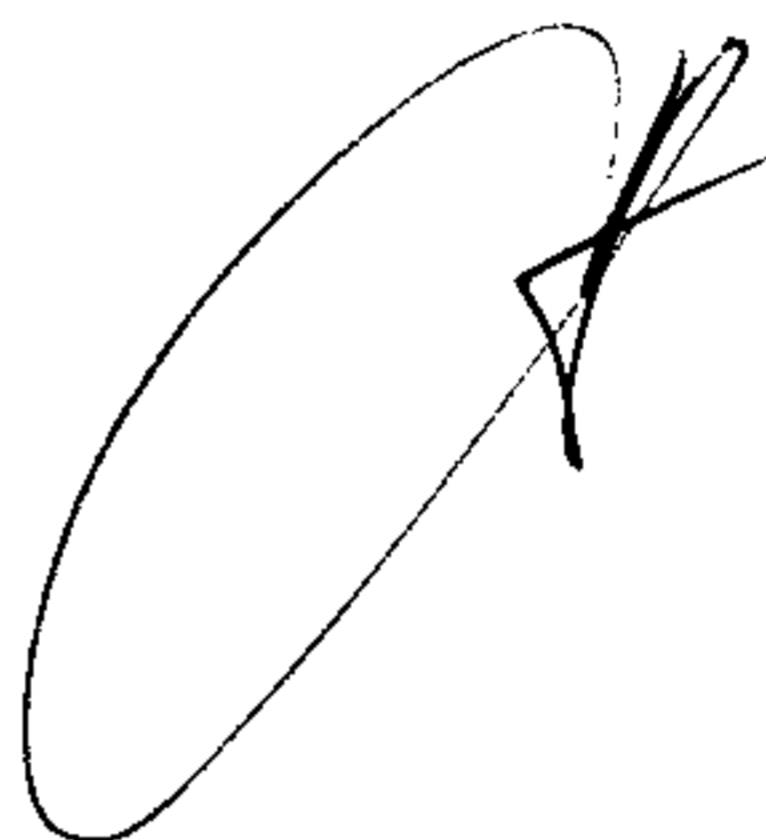
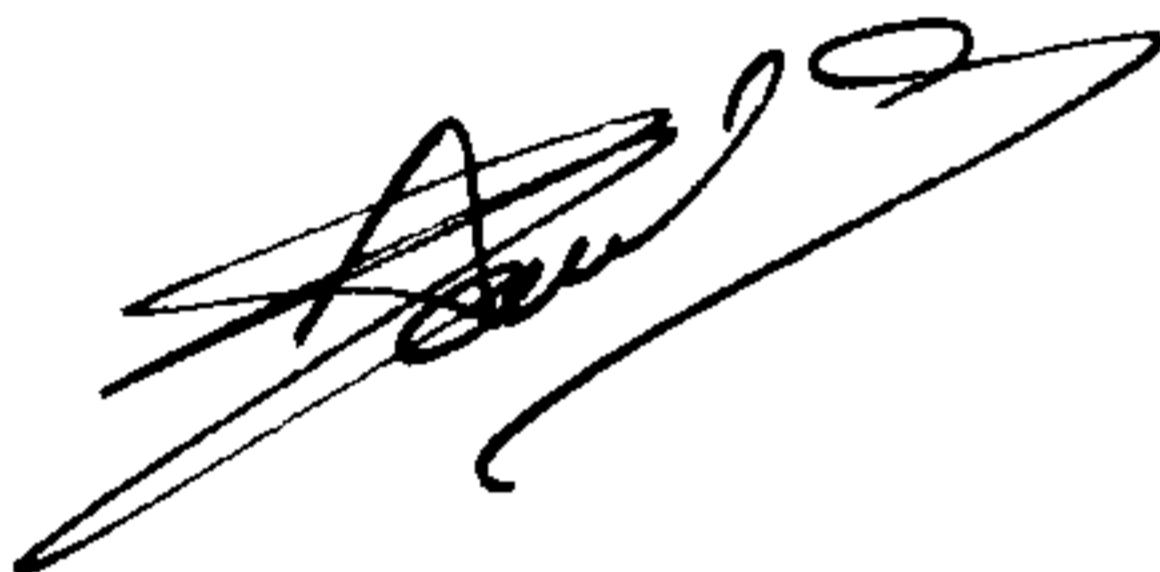
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
A. BOULICOT

Le Scrutateur
Sté MEDIAGERANCE.COM



DESIGNATION D'UN REPRESENTANT PERMANENT

* * *

Le soussigné : **Monsieur Jean-Bernard TAILHEURET**
demeurant 11 bis rue Elzévir 75003 PARIS

Agissant en qualité de Président du conseil d'administration

de la société **MEDIAGERANCE.COM**
S.A. au capital de 75 060 280 F
Siège Social : 14 rue Christine de Pisan 75017 PARIS
399 364 751 RCS PARIS

**laquelle a été nommée administrateur au sein du conseil d'administration
de la société ATLANTIQUE SOLUTIONS INGENIERIE INFORMATIQUE ou par
abréviation ASI INFORMATIQUE**

société anonyme au capital de 800 500 F
dont le siège est immeuble la Frégate 19 avenue Jacques Cartier 44800 SAINT HERBLAIN
390 865 749 RCS NANTES

**DECIDE de se nommer en qualité de représentant permanent de la société ASI
INFORMATIQUE**

Fait à PARIS
Le 21 mars 2001

